

Le vingt mai deux mil dix à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le douze mai deux mil dix s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Michel TROADEC pouvoir à Raymond LE DREFF arrive en séance après le vote de la question 8.3.10, de Gilbert LE BLOAS pouvoir à Roger TALARMAIN, de Daniel CONQ pouvoir à Christine SALIOU

M Jean-Claude TALARMAIN a été nommé secrétaire de séance.

0.3.10 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MARS 2010

Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

1.3.10 EMPRUNT DE 40 000 € ANCIENNE MAISON DES DENTISTES

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition retenue par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du jeudi 20 mai. Quatre banques ont été interrogées, deux ont répondu. Les propositions à 10 ans sont les suivantes :

Banque	Périodicité	Taux	Frais	Coût du prêt
Crédit agricole	trimestrielle	3,10%	néant	6 673,20 €
BCME	trimestrielle	2,93%	100,00 €	6 291,00 €

La proposition retenue par la commission est celle de :

La BCME pour un prêt à 10 ans, à amortissement constant du capital, remboursement trimestriel, avec 100 € de commission d'engagement, au taux de 2,93 %.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte la proposition de la BCME dans les conditions ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y étant liés**

2.3.10 EMPRUNT DE 100 000 € SDIS

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition retenue par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du jeudi 20 mai. Quatre banques ont été interrogées, trois ont répondu. Les propositions à 12 ans sont les suivantes :

Banque	Périodicité	Taux	Frais	Coût du prêt
Crédit agricole	trimestrielle	3,32%	néant	21 648,32 €
BCME	trimestrielle	3,17%	100 €	20 614,00 €
DEXIA	annuelle	3,55%	200 €	23 422,92 €

La proposition retenue par la commission est celle de :

La BCME pour un prêt à 12 ans, à amortissement constant du capital, remboursement trimestriel, avec 100 € de commission d'engagement, au taux de 3,17 %.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte la proposition de la BCME dans les conditions ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y
étant liés**

3.3.10 EMPRUNT DE 180 000 € INVESTISSEMENTS 2010

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition retenue par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du jeudi 20 mai. Quatre banques ont été interrogées, trois ont répondu. Les propositions à 12 ans sont les suivantes :

Banque	Périodicité	Taux	Frais	Coût du prêt
Crédit agricole	trimestrielle	3,32%	néant	38 966,88 €
BCME	trimestrielle	3,17%	180 €	34 949,00 €
DEXIA	annuelle	3,55%	200 €	42 001,25 €

La proposition retenue par la commission est celle de :

La BCME pour un prêt à 12 ans, à amortissement constant du capital, remboursement trimestriel, avec 180 € de commission d'engagement, au taux de 3,17 %.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte la proposition de la BCME dans les conditions ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y étant liés

4.3.10 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition retenue par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du jeudi 20 mai.

Dépense exploitation		
60621	Fournitures non stockées	2 000 €
617	Etudes et recherches	5 000 €
6411	Rémunérations principales	6 000 €
	Total dépenses	13 000 €
Recettes d'exploitation		
6419	Remboursement sur rémunérations	4 000 €
74121	Dotation solidarité rurale	5 000 €
74127	Dotation nationale de péréquation	4 000 €
	Total recettes	13 000 €

Dépense d'investissement			
0904 PLU	202	Frais d'études	5 000 €
Recettes d'investissement			
0701 extension école publique	1323	Subvention C.G.	5 000 €

Yvonne CONQ demande s'il ne serait pas possible de mieux gérer le chauffage des salles communales.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget Primitif 2010

5.3.10 ADMISSION EN NON VALEUR

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition retenue par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du jeudi 20 mai.

Le comptable du Trésor de PLOUDALMEZEAU n'a pu procéder au recouvrement de différents titres

1) pour le budget commune sur les exercices 2007 et 2008

Date d'émission	Référence de la pièce	Montant
05/12/07	T-900208020108	9,24
27/12/07	T-900254020259	12,32
05/02/08	T-900009020107	15,4
27/02/08	T-900014020242	3,08
09/04/08	T-900040040116	18,48
03/06/08	T-900061060119	24,64
	Total	83,16

2) pour le budget eau sur l'exercice 2006

Date d'émission	Référence de la pièce	Montant
16/02/06	T-900005000448	86,63
	Total	86,63

3) pour le budget assainissement sur l'exercice 2008

Date d'émission	Référence de la pièce	Montant
31/03/08	T-90000400383	19,24
04/12/08	T-13	4,81
	Total	24,05

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ces demandes d'admissions en non-valeur
AUTORISE le Maire à signer les documents liés à ces admissions en non valeur

6.3.10 SUBVENTION AR REDADEG 2010

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition retenue par la commission AXE III « Bien vivre ensemble à Plouguin » du 4 mars 2010 de verser la somme de 100 € pour le passage de la course Ar Redadeg 2010 sur le territoire de la commune.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette subvention

7.3.10 CONVENTION BABY SITTER COMMUNE/FAMILLES RURALES

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la convention qui a reçu un avis favorable de la commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » du mardi 11 mai.

Cette convention de partenariat à pour objectif la mise en place d'un relais parents / baby-sitters sur les communes de Guipronvel, Lanrivoaré, Milizac et Plouguin.

La subvention sollicitée est de 50 € par an.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes pièces y étant liées

8.3.10 CONVENTION JEUNESSE INTERCOMMUNALE COMMUNE /FAMILLES RURALES

Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, présente la convention qui a reçu un avis favorable de la commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » du mardi 11 mai.

Cette convention intercommunale entre les communes de Guipronvel, Lanrivoaré, Milizac et Plouguin porte sur un partenariat avec l'association Familles Rurales Breizh Jeunesse et la fédération départementale Familles Rurales pour le développement d'actions en faveur des jeunes de 12 à 18 ans.

Cette convention porte sur la période 1er avril 2010 au 31 décembre 2013.

La contribution annuelle au financement pour les communes est en trois parties.

Pour PLOUGUIN :

Fédération départementale Familles Rurales 9 405 €
Association BREIZH JEUNESSE 2 963 €
Participation au frais des locaux mises à disposition par la commune de Lanrivoaré sur présentation d'un état établi par cette commune

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes pièces y étant liées

9.3.10 MAIRIE – AVENANT N°1 MAITRISE D'OEUVRE

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle l'état d'avancement de ce projet qui a été présenté lors de la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du jeudi 20 mai.

Historique :

Préprogramme et engagement de la réflexion sur la remise en état de la mairie pour 50 000 € T.T.C.

Délibération 2,5,09 du 30 juillet 2009 choix du maître d'oeuvre après mise en concurrence sur la base du projet initial. La commission d'appel d'offres a retenu l'atelier CORRE pour une rémunération de 10 % du montant H.T. des travaux

Le projet initial est fortement revu suite à l'intégration des contraintes liées à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics, à la création d'une extension en bout de la salle du conseil municipal et à la réhabilitation de cette même salle.

Délibération 4,8,09 du 17 décembre 2009 validant l'esquisse du projet et les demandes de subventions

Délibération 12,1,10 du 11 février 2010 validant :

- 1) l'Avant projet définitif pour un coût objectif de travaux de 255 000 € H.T.
- 2) Le dossier de consultation des entreprises

Avenant n°1 :

La commission d'appel d'offres, réunie le mardi 18 mai, a donné un avis favorable à cet avenant n°1 à savoir rémunération de l'atelier CORRE pour 10 % du montant H.T. des travaux retenu pour l'avant projet définitif de 255 000 € H.T.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ENTERINE l'avis de la commission d'appel d'offres
AUTORISE le Maire à signer cet avenant n°1 et toutes pièces y étant liées**

10.3.10 DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL – FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Discussion

André YVINEC, Adjoint au Maire, présente la demande de subvention auprès de la Ligue Française de Football concernant la réhabilitation de l'éclairage du terrain de football servant à l'entraînement. Il s'agit de la pose de 4 mâts de 14 mètres supportant chacun 2 lampes de 1 000 watts apportant, pour une moindre consommation, un éclairage de meilleure qualité.

Coût :

Travaux GTIE	31 490,53 € H.T.	37 662,67 € T.T.C.
Travaux en régie	1 400,00 € H.T.	1 674,40 € T.T.C.
Coût de l'opération	32 890,53 € H.T.	39 337,07 € T.T.C.

Financement :

Aide du Syndicat d' Electrification 20 % du montant H.T. des travaux de l'entreprise soit 20 % de 31 490,53 = 6 298,11 €

Aide de la Ligue de Football Amateur 50 % du coût total avec plafond de 10 000 € soit pour ce projet 10 000 €

Participation de PLOUGUIN :

39 337,07 – 6 298,11(SIE) – 10 000 (LFA) = **23 078, 96 € T.T.C.**

TVA récupérable dans deux ans approximativement 3 500 €

Félix GUILLOU demande de prévoir un éclairage supplémentaire vers le terrain principal. Le Maire étudiera l'éventualité de la mise en place de fourreaux en prévision.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette demande de subvention

AUTORISE le Maire à engager cette demande de subvention

11.3.10 APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU P.L.U. - KERALORET ET ERREUR DE CALCUL DES SURFACES

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle la délibération 11,2,10 du 11 mars 2010 autorisant le Maire à mettre en oeuvre la modification simplifiée n°1 pour erreur matérielle : Keraloret et calcul des surfaces

Le dossier a été mis à la consultation du public du 29 mars au 30 avril 2010. Aucune remarque n'a été inscrite au registre déposé à l'accueil de la mairie.

Il propose donc d'approuver cette modification simplifiée n°1

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette modification simplifiée n°1 du P.L.U. modifié
AUTORISE le Maire à réaliser les formalités de publication.**

12.3.10 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
17 2010	DUCHEMIN	3 impasse du Villaren	I 1294	784	LESVENAN/SOUQUET
18 2010	FONCIER CONSEIL	11 rue du Trémobian	ZR 68 p	602	GUENEUGUES/OULHEN
19 2010	FONCIER CONSEIL	10 rue du Trémobian	ZR 68 p	828	GAUVIN/ROUE
20 2010	FONCIER CONSEIL	15 rue du Trémobian	ZR 68 p	741	PODEUR/MERCEL

13.3.10 QUESTIONS DIVERSES

1. Eco Faur le Conseil Régional demande des compléments techniques à notre dossier qui sera représenté en 2010
2. Révision simplifiée n°1 du P.L.U. Suite à l'examen conjoint avec les services de l'Etat et les personnes publiques, et avec l' accord de la D.D.T.M., le dossier est modifié concernant le reclassement en terres agricoles de la partie sud de Ker Eol II. Le reste du dossier est sans opposition.
3. Le Conseil Général va mettre en place en septembre 2011 une ligne de car régulière entre Ploudalmézeau et Brest
4. André YVINEC informe que des chemins de randonnée balisés vont être mis en place sur la commune.